

A.V.P.M.
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 2 rue de la Chapelle
44780 MISSILLAC
RCS SAINT NAZAIRE (Société en cours de formation)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA PRÉSIDENTE
DU 27 MAI 2025

Le vingt-sept mai,
L'an deux mille vingt-cinq,
A MISSILLAC,

Madame Marine MONTANIER, demeurant 2 rue de la Chapelle – 44780 MISSILLAC

Désigné en qualité de Présidente de la société **A.V.P.M.**, aux termes des statuts de ladite Société établis par acte sous signature privée le 27 mai 2025 à MISSILLAC,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

Monsieur Boris PILAVIAN,
Né à SARCELLES, le 14 octobre 1986,
De nationalité française,
Demeurant 2 rue de la Chapelle – 44780 MISSILLAC.

Conformément aux dispositions des statuts, **Monsieur Boris PILAVIAN** disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente de la Société.

Conformément aux statuts, il aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Boris PILAVIAN ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le Directeur Général.

La Présidente

Marine MONTANIER

✓ Certified by  yousign

Le Directeur Général

Boris PILAVIAN

✓ Certified by  yousign